

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance spéciale du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 1^{er} décembre 2015 à 16 heures 30, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire, Monsieur Alexandre Bélisle,

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau et Gilles Lamoureux.

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

223-2015 AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation.

224-2015 FINANCEMENT RUE BUSSIÈRES RÈGLEMENTS #483-2013 ET #496-2014

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Verchères accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 8 décembre 2015 au montant de 1 202 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros #483-2013 et #496-2014. Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

46 300 \$	2,550 %	8 décembre 2016
47 400 \$	2,550 %	8 décembre 2017
48 700 \$	2,550 %	8 décembre 2018
49 900 \$	2,550 %	8 décembre 2019
1 009 700 \$	2,550 %	8 décembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adopté.

225-2015 ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Verchères souhaite emprunter par billet un montant total de 1 202 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
483-2013	89 323 \$
496-2014	263 533 \$
496-2014	690 360 \$
496-2014	158 784 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur André Dansereau appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 202 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro #483-2013 et #496-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 8 décembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	46 300 \$
2017	47 400 \$
2018	48 700 \$
2019	49 900 \$
2020	51 400 \$(à payer en 2020)
2020	958 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Verchères émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 décembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros #483-2013 et #496-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté.

226-2015 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

227-2015 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 35 la séance est levée sur la proposition de monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur André Dansereau.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.